

## Nouvelles de l'animation : Chronotime AAAS 2024, REV S, recensement des formations

En attendant une vraie mobilisation massive des personnels d'animation la semaine du 13 au 17 novembre, voir ICI, le SUPAP-FSU continue son action quotidienne auprès de la DASCO.

## Chronotime pour les AAAS en 2024

Annoncé depuis deux ans, le passage sous Chronotime des AAAS se précise pour 2024 en même temps que la généralisation pour les ASEM et ATE après une expérimentation sur 3 CASPE.

Concernant la gestion de Chronotime en CASPE, nous étions intervenus en février dernier pour demander la création de postes RH spécifiques, voir <a href="ICI">ICI</a>. Il n'était pas envisageable que cette tâche supplémentaire, chronophage et complexe, soit assumée par les CTAE ou les UGD.

La DASCO a entendu notre demande. 17 postes de gestionnaires ont été créés pour gérer Chronotime des AAAS/ASEM/ATE. (2 par CASPE hormis la CASPE centre, la 6/14 et la 8/9/10).

Indépendamment de la capacité de la DASCO à paramétrer correctement Chronotime pour le cycle de travail complexe des AAAS, **c'est une bonne nouvelle.** 

Les REV auront uniquement un rôle de validation des congés des AAAS, comme c'est le cas actuellement avec les feuilles papier.

Les CTAE et UGD ne subiront pas non plus de nouvelles surcharges de travail liées à cette évolution.

Il restera à la DASCO à accompagner/former correctement les collègues AAAS à cet outil.

## Pas de REV S...quand il y a un.e REV R? Une erreur de la DASCO!

Oui vous avez bien lu! Sur une CASPE il a été indiqué qu'il n'était pas possible de nommer un.e REV S lorsqu'un.e REV R était en direction! La CASPE a annoncé aux REV qu'il s'agissait d'une décision de la DASCO centrale.

Problème, lorsque nous avons interrogé la centrale, **personne n'était en mesure de dire qui aurait pu donner ces consignes ni pourquoi! Bref!** 

Suite à notre signalement, la DASCO a confirmé la possibilité de nommer un.e REV S sur une école encadrée par un.e REV R.

Le contraire aurait été ahurissant alors qu'il manque 235 REV S à ce jour, voir ICI.

Par ailleurs, cette disposition aurait empêché les REV R de catégorie C qui assurent des missions de catégorie B de bénéficier de l'aide d'un.e suppléant.e pendant leurs absences comme leurs collègues REV AAP! Une double peine en quelque sorte!

## Tableau de recensement des formations par les REV ? Une autre erreur !

Autre CASPE, autre dysfonctionnement. Ici, il avait été demandé aux REV (qui ne doivent pas avoir assez à faire!) de renseigner un tableau de recensement de l'ensemble des formations des AAAS de leur école!

Suite à notre intervention en centrale, il a été rappelé à la CASPE que cette tâche chronophage relevait bien des missions de la circonscription. La CASPE s'est engagée à finaliser ce tableau pour les écoles où les REV avaient refusé à juste titre d'effectuer cette mission supplémentaire ne relevant pas de leur fiche de poste. La CASPE assumera par ailleurs l'intégralité de cette tâche en 2024.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer!

Paris, le 26 octobre 2023

SUPAP-FSU DASCO: 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com